

De Rambouillet à Orgerus par la forêt de Rambouillet et des Quatre Piliers

Une randonnée proposée par Netra



Une traversée Sud-Nord des forêts de Rambouillet et des Quatre Piliers, de gare à gare ! L'itinéraire, essentiellement forestier, est long et nécessite un bon sens de l'orientation sur sa première moitié. Plusieurs étangs et plusieurs arbres remarquables jalonnent le parcours.

Durée :	8h35	Difficulté :	Très difficile
Distance :	29.02km	Retour point de départ :	Non
Dénivelé positif :	136m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	160m	Région :	Vallée de Chevreuse
Point haut :	190m	Commune :	Rambouillet (78120 78125)
Point bas :	113m		

Description

Point de départ et accès : Gare de Rambouillet.

- Transilien - Ligne N, terminus du tronçon entre Paris-Montparnasse et Rambouillet.

- TER - Ligne entre Paris-Montparnasse et Chartres.

Emprunter la sortie Place François Prud'homme, du côté de la voie 2 (sens de Rambouillet à Paris). Si l'on arrive en sens inverse, voie 1, emprunter le passage souterrain.

N.B. En Forêt domaniale de Rambouillet, les parcelles forestières sont signalées de deux façons différentes, selon la date de l'inscription : soit le seul numéro de parcelle (tel qu'on peut le lire en chiffres arabes sur la carte IGN), soit le numéro de division (tel qu'on peut le lire en chiffres romains sur la carte) suivi du numéro de parcelle. Dans la description qui suit, les numéros sont indiqués tels qu'on peut les lire sur place.

Sans balisage

(D) Dos à la gare, partir en face et traverser la place. Au feu tricolore, traverser la Rue Sadi Carnot et emprunter la Rue Gambetta. Suivre tout droit cette rue en passant successivement l'école primaire, le bureau de poste et l'Église Saint-Lubin derrière, le monument aux morts et la gendarmerie.

(1) Au bout de la rue, tourner à droite Rue Maurice Dechy. Croiser la Rue de la Providence côté gauche et continuer tout droit en descente. Au carrefour, suivre en face la Rue de la Commune. Dépasser l'arrêt de bus "Vernes" côté gauche. Au rond-point, prendre la 1ère à droite, la Rue des Marais vers Poigny-la-Forêt. Déboucher sur une rue plus large et la suivre à droite (de préférence sur son trottoir de gauche).

(2) À la Maison forestière de la Grille de Versailles, traverser la D936 (**prudence**) et la suivre vers Poigny-la-Forêt en empruntant la piste cyclable qui lui est parallèle côté droit. Ignorer deux départs de chemin sur la droite et monter jusqu'à la Maison forestière de la Grille aux Lapins.

Balisage Jaune

(3) À la hauteur du passage piétons, prendre à droite la Route forestière de Coupe-Gorge. Après environ 250m, obliquer à gauche, passer une barrière forestière et poursuivre pendant environ 800m sur une plus petite route qui offre deux agréables bas-côtés herbeux si on n'aime pas le goudron.

Sans balisage

Points de passages

D - Gare de Rambouillet

N 48.643607° / E 1.83151° - alt. 162m - km 0

- 1 Rue Gambetta x Rue Maurice Dechy**
N 48.649731° / E 1.820309° - alt. 161m - km 1.08
- 2 Maison forestière de la Grille de Versailles**
N 48.657129° / E 1.820765° - alt. 155m - km 1.96
- 3 Maison forestière de la Grille aux Lapins**
N 48.661364° / E 1.815621° - alt. 174m - km 2.63
- 4 Rond du Lièvre**
N 48.66973° / E 1.809774° - alt. 177m - km 3.68
- 5 - Étang de Coupe-Gorge**
N 48.676668° / E 1.813926° - alt. 179m - km 4.58
- 6 - Pont de Coupe-Gorge**
N 48.679729° / E 1.812729° - alt. 176m - km 5.01
- 7 Carrefour de la Renardière**
N 48.685089° / E 1.812917° - alt. 182m - km 5.65
- 8 Croisement**
N 48.689277° / E 1.808685° - alt. 184m - km 6.31
- 9 - Chêne de la Tête d'Alouette**
N 48.694907° / E 1.806732° - alt. 184m - km 7
- 10 Croisement**
N 48.702909° / E 1.796218° - alt. 186m - km 8.19
- 11 - Croix de Vilpert**
N 48.707948° / E 1.786224° - alt. 183m - km 9.6
- 12 Patte d'oie - Mares de Vilpert**
N 48.711374° / E 1.779593° - alt. 171m - km 10.27
- 13 Route D61**
N 48.714546° / E 1.774851° - alt. 166m - km 10.78
- 14 Carrefour du Hêtre Ramoneur**
N 48.722963° / E 1.780913° - alt. 171m - km 11.83
- 15 Croisement en T**
N 48.723823° / E 1.779025° - alt. 169m - km 12
- 16 Intersection**

(4) Au carrefour situé dans un léger virage de la route vers la droite (parcelle n°26-22), prendre à droite (Nord-Est) un chemin enherbé (croix jaune). Aller tout droit dans une futaie au beau sous-bois de fougères, en traversant les parcelles 26-22 puis 26-17. Déboucher sur une route goudronnée et la suivre quelques mètres sur la droite. Au bout, retrouver la Route de Coupe-Gorge et la suivre à gauche. Aller tout droit jusqu'au parking de l'Étang de Coupe-Gorge.

(5) Emprunter en face (Nord-Nord-Est) la digue de l'étang. Au bout, virer à gauche avec la petite route goudronnée. Quand celle-ci vire à droite, la quitter et aller tout droit sur un chemin qui longe l'étang au plus près.

(6) Ignorer un pont de pierre sur la gauche et continuer tout droit le long de la queue de l'étang. Suivre un sentier qui serpente au milieu des fougères, avec le ruisseau approvisionnant l'étang à quelque distance sur la gauche. Franchir un ru (qui peut être à sec) et, à la fourche qui se présente peu après, prendre à droite le sentier le plus marqué. Déboucher sur un petit parking (chêne à deux futs au centre).

(7) Contourner ce chêne, passer une barrière forestière et suivre un bon chemin plein Nord en ignorant les départs sur les côtés. Après environ 350m (cote 174, parcelle n°29), ignorer un chemin sur la droite et prendre immédiatement après un chemin sur la gauche (Est-Nord-Est ; buses en béton de part et d'autre du départ du chemin). Franchir un ruisseau et aboutir à un croisement.

(8) Tourner alors à droite (Nord-Nord-Est) dans un sentier. Franchir un fossé (débris d'un vieil écriteau métallique sur un arbre) et obliquer à gauche (passage humide). Continuer au Nord-Ouest sur un large chemin herbeux et noter une ancienne borne armoriée côté gauche. Poursuivre dans la même direction sur un sentier (propriété privée côté droit) et aboutir au pied du majestueux Chêne de la Tête d'Alouette.

(9) Continuer au Nord-Ouest sur le sentier. Traverser une route (panneau "Forêt Domaniale") et continuer au Nord-Ouest sur le sentier en face. Ignorer un départ de chemin sur la gauche (cote 176) et aboutir plus loin à un croisement (cote 176 aussi ; terrain dégagé en face).

(10) Virer alors à gauche, passer une barrière forestière et aller plein Est. Traverser une piste cyclable puis une allée cavalière sablonneuse interdite aux piétons (parcelle n°15-09). Au croisement suivant, continuer tout droit. Après environ 200m, virer à droite avec le chemin (propriété privée signalée sur la gauche ; pas de chemin en face). Aller tout droit, plein Nord, jusqu'à carrefour de la Croix de Vilpert.

(11) Contourner la croix centrale par la gauche et prendre la 3ème à gauche, la Route de Saint-Léger, large chemin gravillonné démarrant au pied de la maison forestière. Contourner la 1ère Mare de Vilpert par la droite et ignorer les départs sur la droite.

(12) À une patte d'oie à la hauteur de la 2ème Mare de Vilpert (parcelle n°15-02), prendre un bon chemin à droite (Nord-Ouest). Traverser une piste cyclable et continuer tout droit.

(13) Au bout du chemin, traverser la D61 (**prudence**) et pénétrer en face de nouveau en forêt. À la fourche qui se présente immédiatement, prendre à droite en légère montée. Longer une micro-mare à main gauche, obliquer à gauche et traverser (Nord-Nord-Est) une zone éclaircie. Descendre dans un creux de vallon, remonter et traverser de nouveau la piste cyclable. Après environ 250m (passages humides), retrouver la piste cyclable, la suivre quelques mètres dans la pointe de son virage en épingle vers la gauche et continuer Nord-Nord-Est sur un sentier. Traverser une dernière fois la piste cyclable et descendre franchement sur un chemin caillouteux.

(14) En bas (parcelle n°07-22), franchir un ruisseau (blocs de pierre en travers). Virer ensuite à gauche, laisser un chêne porteur de

N 48.730462° / E 1.780462° - alt. 183m - km 13.15

● **17 Parking de l'Étang Rompu**

N 48.738217° / E 1.77366° - alt. 168m - km 14.18

● **18 Jonction avec le GR1**

N 48.741981° / E 1.767717° - alt. 151m - km 14.8

● **19 Route aux Vaches x Route Roulée**

N 48.7482° / E 1.754912° - alt. 156m - km 16.2

● **20 Les Ponts Quentin**

N 48.752871° / E 1.738416° - alt. 141m - km 17.69

● **21 Gambaiseuil**

N 48.755762° / E 1.731968° - alt. 136m - km 18.41

● **22 Petite route**

N 48.762495° / E 1.722291° - alt. 129m - km 19.46

● **23 Étang Neuf**

N 48.770295° / E 1.704422° - alt. 123m - km 21.1

● **24 Poteau de l'Étang Neuf**

N 48.774743° / E 1.705511° - alt. 130m - km 21.61

● **25 Les Grésillons**

N 48.780342° / E 1.691907° - alt. 127m - km 22.87

● **26 Chemin des Pidaux x Chemin des Dames**

N 48.78638° / E 1.687529° - alt. 128m - km 23.63

● **27 Croisement en T**

N 48.792779° / E 1.684836° - alt. 129m - km 24.38

● **28 Sortie de passerelle sur la N12**

N 48.797462° / E 1.685233° - alt. 151m - km 25.23

● **29 Carrefour**

N 48.80349° / E 1.689573° - alt. 187m - km 25.99

● **30 Carrefour**

N 48.812196° / E 1.699315° - alt. 189m - km 27.22

📍 **A - Gare d'Orgerus-Béhoust**

N 48.82668° / E 1.703032° - alt. 132m - km 29.02

l'écriteau "Route du Relancer" à main droite et suivre un chemin herbeux avec le ruisseau à quelque distance sur la gauche.

Balisage Orange (rare)

(15) Au croisement en T, aller à droite sur un large chemin en légère montée. À un 1er croisement, continuer tout droit. Au 2ème croisement (écriteau "Route du Hêtre Ramoneur à Route de Belsédène"), Continuer en face, ignorer un départ sur la droite et suivre Nord-Nord-Est un chemin gravillonné.

Sans balisage

Au croisement (cote 178), tourner à gauche à angle aigu.

(16) Après environ 250m, prendre le 1er chemin à droite (barrière forestière ; balise Orange isolée). Très vite, le chemin est constitué de 2 sentiers parallèles séparés par une zone humide : **demeurer sur le sentier de droite** (plus loin, les 2 sentiers se séparent). Cheminer Ouest-Nord-Ouest puis Nord-Ouest sur le sentier et ignorer les départs sur les côtés. Traverser une route et, à la fourche qui suit, continuer tout droit (ignorer le départ vers la gauche). Aboutir ainsi au petit parking de l'Étang Rompu.

(17) Virer alors tout de suite à gauche et suivre la Route aux Vaches (d'après la carte, on est censé suivre le GR®1 mais la jonction avec celui-ci intervient plus loin). À un croisement (grand hêtre à 3 futs sur la droite), continuer tout droit sur le chemin gravillonné.

Balisage Rouge et Blanc

(18) Ignorer un chemin arrivant de la droite (panneau ONF sur la gauche) et continuer tout droit. À une fourche, prendre à gauche et longer une clôture à main gauche. À une intersection (cote 147 ; petit pont sur la droite), continuer tout droit et à plat avec le GR®22 (laisser le GR®1 partir à gauche). Cheminer au fond du vallon avec une pinède sur la pente à main gauche. Ignorer un départ sur la gauche puis franchir le ruisseau. Ignorer tout de suite un chemin venant de la droite, continuer dans le vallon et, par deux fois, ignorer un pont sur la gauche.

(19) Croiser la Route Roulée (pont sur la gauche à ne pas emprunter) et continuer tout droit. À une 1ère fourche, prendre à gauche et, à une 2nde fourche, prendre à droite. Longer une clôture à main droite et prendre de l'altitude par rapport au ruisseau à main gauche. Redescendre et aboutir à une patte d'oie (très grand hêtre sur la droite).

(20) Virer alors à gauche et emprunter la passerelle de bois sur le ruisseau. Longer un étang à main droite. Après l'étang, à l'angle d'une clôture, tourner à droite. Sortir de la forêt et longer des prés. Ignorer un départ sur la droite, passer une barrière et retrouver le goudron à Gambaiseuil.

(21) Poursuivre tout droit sur la D112 en direction de Gambais. Quand la route vire à gauche, obliquer à droite dans un chemin qui entre en forêt. Longer une clôture à main droite et, au bout, continuer tout droit sur la Route du Champ Maudit. Traverser un chemin perpendiculaire et cheminer entre un bois de pins à main gauche et, à main droite, un bois de bouleaux avec un beau sous-bois de fougères.

(22) Traverser une petite route et continuer sur la Route du Champ Maudit. Cheminer Ouest-Nord-Ouest puis au Nord-Ouest, dans un paysage de futaie claire à sous-bois de fougères. Traverser plusieurs chemins perpendiculaires et atteindre un croisement en T à proximité de l'Étang Neuf.

(23) Tourner alors à droite et franchir successivement 2 ponts sans rambardes, un de pierres puis un de traverses de bois. Suivre plein Nord la digue de l'Étang Neuf. Obliquer ensuite légèrement à droite et atteindre le Poteau de l'Étang Neuf (table de pique-nique, abri).

(24) Suivre à gauche (Ouest-Nord-Ouest) la Route de l'Étang de Vitry. À une patte d'oie, prendre à droite. Virer tout de suite après à gauche et descendre franchement. Ignorer un sentier venant de la gauche et, à une patte d'oie (non figurée sur la carte), prendre à droite. Sortir de la forêt et poursuivre au Nord-Ouest entre les prés. Passer une barrière métallique et continuer tout droit (peuplier).

(25) Déboucher sur une petite route et la suivre à droite. À la fourche, prendre à droite le Chemin du Rond des Sapins. Traverser une petite route et continuer en face. Au Stop, traverser la D179 au passage piétons situé côté droit et continuer en face sur le goudron.

(26) Au croisement avec le Chemin des Dames, aller tout droit sur un chemin ombragé et longer des pâturages à chevaux à main gauche. Au croisement suivant, aller tout droit entre 2 haies. Obliquer à droite pour longer le mur d'une propriété à main gauche (toureilles ; marronnier majestueux).

(27) Au croisement en T, suivre la route à droite. Au croisement suivant, prendre à gauche le Chemin des Raconis. Quand celui-ci devient en sens interdit "sauf aux riverains" (impasse), suivre à droite la Voie Romaine. Au bout, virer à gauche et emprunter la

passerelle qui enjambe la N12.

(28) Au sortir de la passerelle, aller à droite et pénétrer dans la Forêt des Quatre Piliers. Ignorer un départ sur la droite (non figuré sur la carte) et monter dans un chemin creux. Continuer au Nord-Est à plat en ignorant de vagues départs sur les côtés (propriété privée).

(29) Au carrefour, effectuer un gauche-droite et poursuivre au Nord-Est. Descendre dans le creux d'un vallon et remonter. Longer une clôture à main gauche (passages humides). Ignorer un départ sur la gauche et aboutir à un nouveau carrefour.

(30) Continuer tout droit (Nord-Est). Noter sur la droite un hêtre massif puis un pavillon isolé en forêt. À une fourche triple (cote 180), prendre le chemin le plus à gauche, en forte descente. En bas (cote 143), obliquer à gauche puis tout de suite à droite, et suivre un sentier sableux. Passer une barrière forestière et poursuivre en face dans une ruelle. Suivre la ruelle au Nord en ignorant les départs sur la droite, passer un parking sur la gauche et atteindre la gare d'Orgerus-Béhoust **(A)**.

Pour regagner ses pénates :

- Transilien - Ligne N, vers Dreux (accès direct) ou Paris-Montparnasse (emprunter la passerelle).

Informations pratiques

Horaires de train : consulter le site du [Transilien](#).

Pour les automobilistes :

S'organiser avec deux véhicules au minimum, un sur le parking de chacune des deux gares, qui se situent sur deux tronçons différents de la ligne N. Avec un seul véhicule, effectuer un aller ou un retour en train supposerait une correspondance en gare de Versailles-Chantiers.

Pas de point d'eau repéré sur le parcours. Boissons et sandwiches au point-relais de la gare de Rambouillet, et bar Place François Prud'homme à la sortie de la gare **(D)**. Distributeur de boissons fraîches sur le quai de la gare d'Orgerus-Béhoust, voie 2 **(A)**. Abri en **(5)**, **(11)** et **(24)**.

Chaussures de randonnée indispensables. Passages humides et potentiellement boueux entre **(4)** et **(5)**, entre **(8)** et **(9)**, entre **(13)** et **(15)**, et entre **(29)** et **(30)**.

Carte au 1/25000 indispensable (au minimum celle qui accompagne la présente description). La 1ère moitié de la randonnée, non balisée pour l'essentiel, nécessite un bon sens de l'orientation. Une boussole ne pèse pas bien lourd et peut se révéler utile.

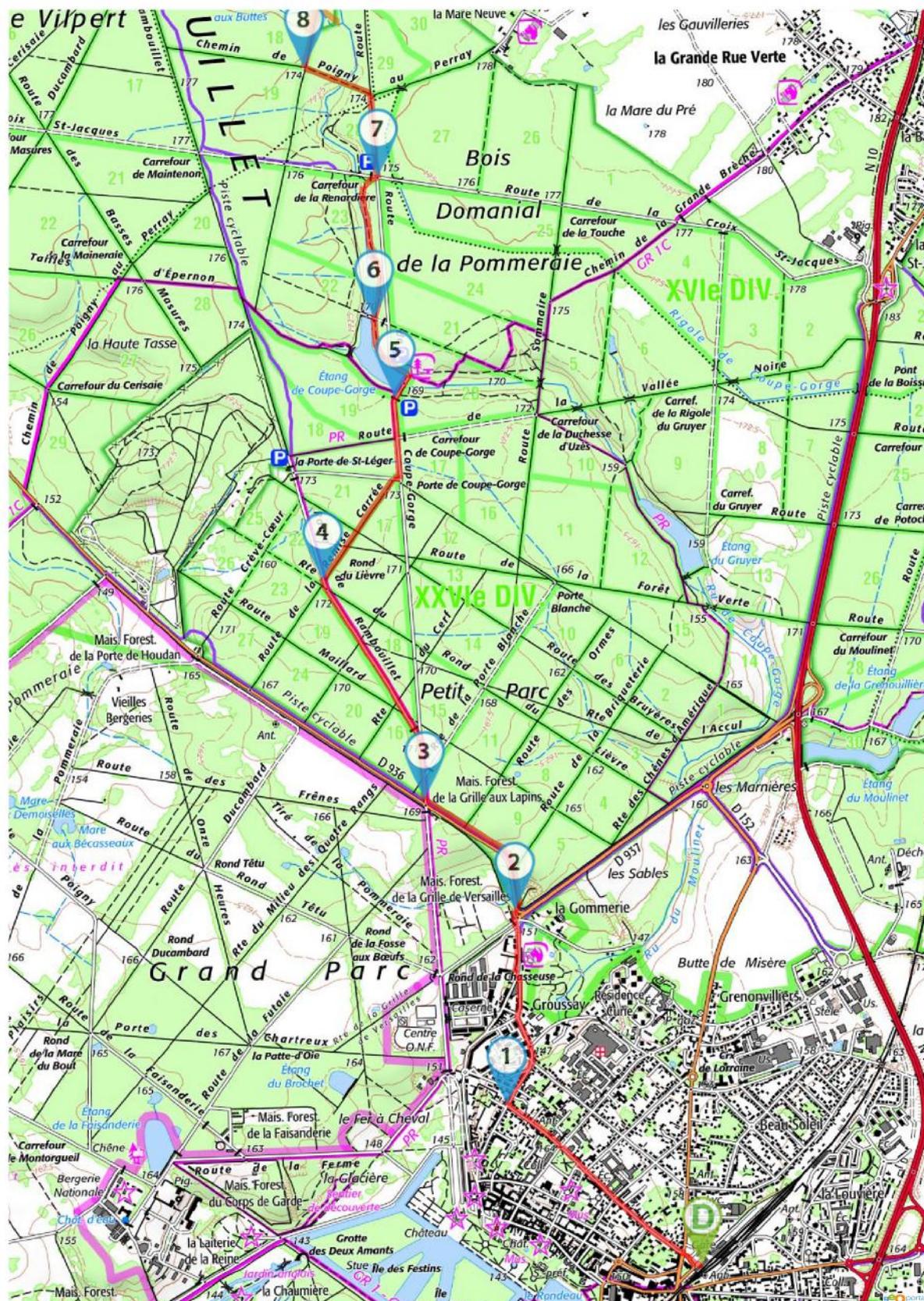
Randonnée effectuée par l'auteur le 30 juin 2018.

A proximité

- Cheminements forestiers sur l'essentiel du parcours.
- Plusieurs arbres remarquables, en **(9)**, **(20)** et **(27)**.
- Plusieurs étangs, en **(5)**, **(12)**, **(23)**.
- Borne armoriée, peu avant **(9)**.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-de-rambouillet-a-orgerus-par-la-foret-de/>

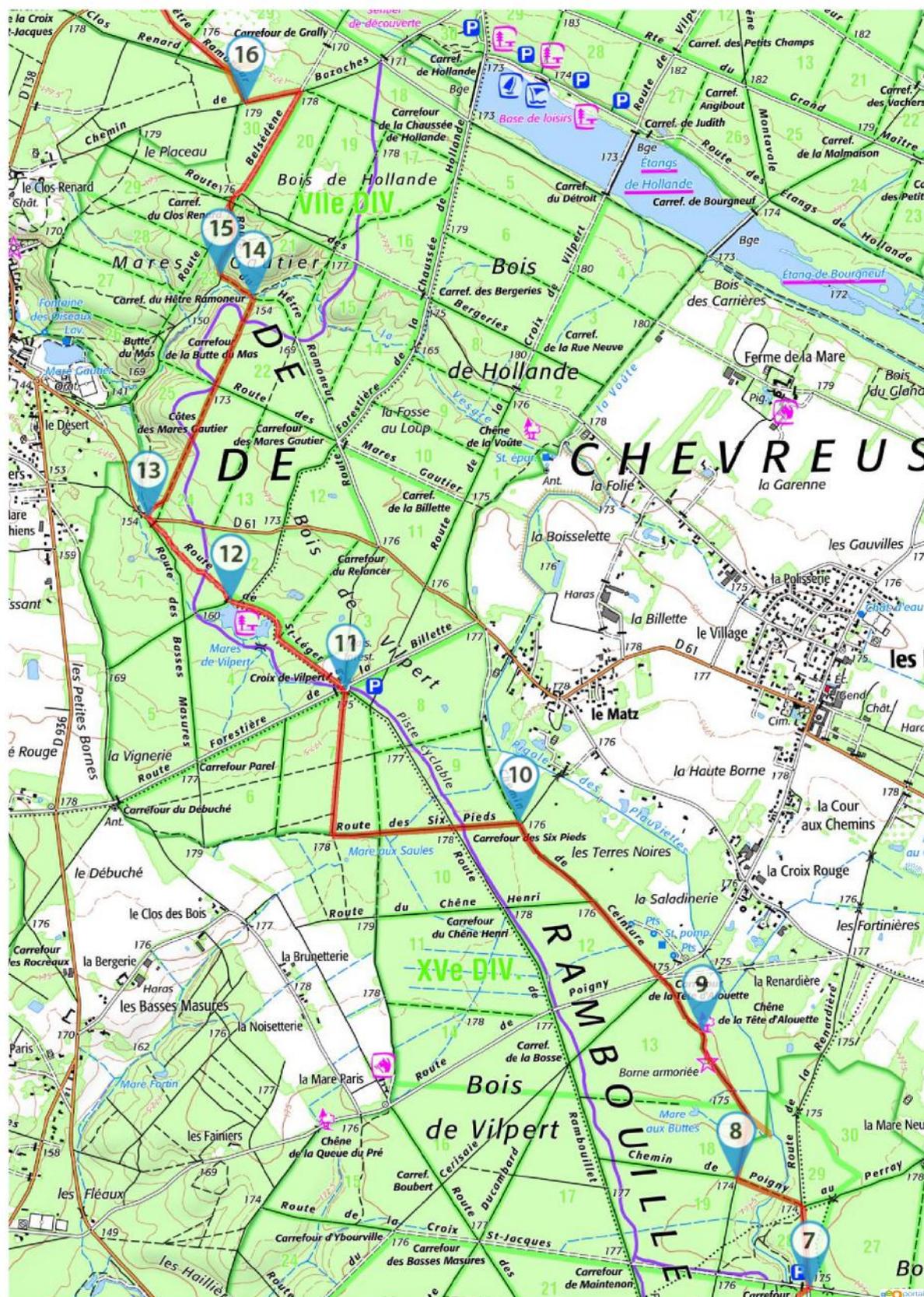
Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2019 IGN

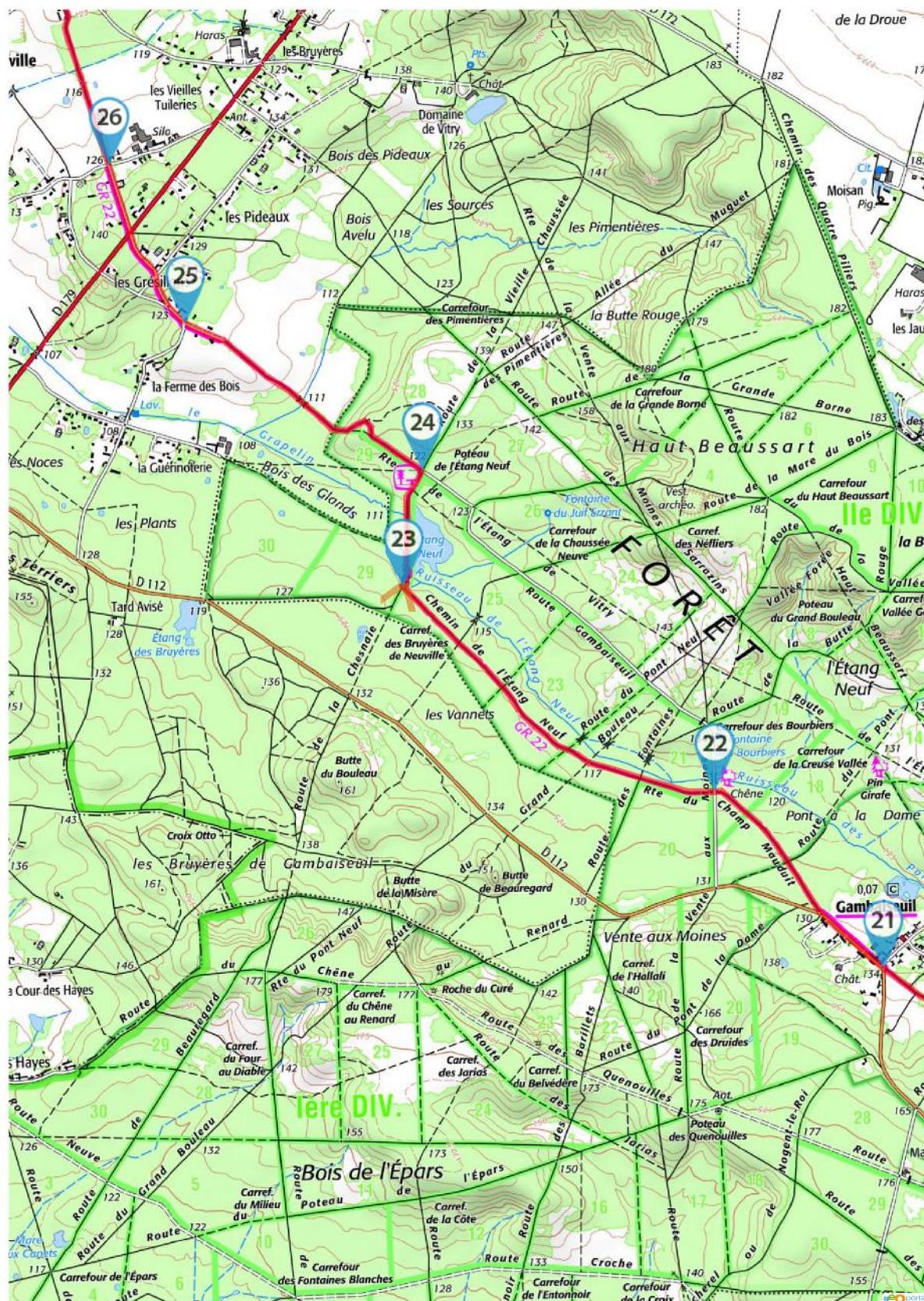
Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2019 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

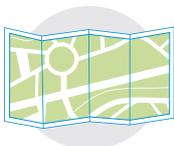
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.